

Lettre envoyée pour le RITM le 15 janvier

À l'association les Iles du Ponant

La Ministre et le Secrétaire d'Etat chargé des transports, ainsi que le Député M. Le Ray ont également reçu un courrier avec copie de la lettre adressée à M. Goulard

Objet : nouvelle délégation de service public pour le transport maritime vers les îles du Morbihan à compter du 1^{er} janvier 2015. Renégociation de certains tarifs.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans le PV de la réunion de votre Conseil d'Administration des 26-27 juin 2014, le point « **4.3 - Sollicitation des OTSI sur la modulation tarifaire des traversées** » souligne que :

« Les traversées maritimes restent un enjeu majeur pour les îles, notamment dans un contexte de réforme territoriale et de renouvellement de DSP pour les îles finistériennes de Ouessant, Molène et Sein et celles du Morbihan de Groix, Belle-Ile, Houat et Hoëdic. Toute réduction du service ou augmentation des tarifs peut avoir des conséquences dramatiques sur les économies insulaires. Tous les élus et responsables touristiques en sont conscients .

Aussi, il est décidé de prévoir une nouvelle réunion thématique spécifique sur le transport d'ici la fin de l'année. »

Nous voudrions appeler votre attention sur les conséquences de la politique tarifaire définie dans le nouveau contrat de Délégation de Service Public pour le transport maritime vers les îles du Morbihan, attribué le 18 novembre 2014 par le Président du Conseil Général à la Compagnie Océane.

A cet effet nous vous faisons parvenir la copie d'un courrier adressé au Président du Conseil Général du Morbihan, Monsieur Goulard, lui demandant une négociation sur certains tarifs pratiqués à compter du 1^{er} Janvier 2015, entre autres pour les résidents secondaires et assimilés qualifiés de « non-insulaires ».

Nous estimons extrêmement regrettable la situation créée par la Compagnie Océane qui rompt, tant la disparité est grande, l'égalité de traitement entre les usagers d'un service public : la hausse de tarif est purement symbolique pour les visiteurs, ce qui permet à la Compagnie d'accueillir un maximum de passagers pour son plus grand profit. Or, pour Belle-Ile, l'apport économique de cette catégorie d'usagers est très faible en regard des conséquences de la surfréquentation quotidienne au niveau des infrastructures et de la protection de son environnement fragile. En revanche, en « compensation », la progression des tarifs véhicules est de 78% à 237% pour les résidents secondaires.

Nous soulignons que la Compagnie Océane, unique candidate au renouvellement de cette délégation, jouit de fait d'un monopole total et que la population des résidents secondaires est une catégorie d'usagers contraints d'utiliser ce service public sans concurrence, pour se rendre chez eux plusieurs fois par an.

Nous considérons comme anormal que ces derniers soient pénalisés financièrement alors qu'ils participent au financement de la compagnie Océane en acquittant les impôts locaux, qu'ils paient les redevances, les abonnements divers et apportent un soutien précieux à l'économie locale ; l'artisanat et le commerce notamment leur sont largement redevables de leur activité . Dans son « *Analyse de la chaîne d'accessibilité touristique des îles* » - document figurant sur le site de votre association, Marie Languille écrit : « *Près de 60% des logements sur les îles sont des résidences secondaires contre 32% sur le littoral atlantique* » ... *A Belle-Ile, la part des résidents secondaires est de 52% .* » Marie Languille note par ailleurs que l'activité du bâtiment est essentiellement soutenue par les résidents secondaires.

Contrairement à ce qu'affirmait le Président du Conseil Général, M. Goulard, dans la presse, cette catégorie d'usagers du service public n'est pas constituée que de « nantis ». La majorité des résidents intermittents sont établis dans l'île depuis fort longtemps – certains même constituent une deuxième génération. Ils sont manifestement victimes d'un calcul économique simpliste du délégataire qui consiste à compenser la hausse modérée des tarifs des autres catégories par une augmentation brutale de ceux qui leur sont appliqués, à son profit, mais au détriment de l'économie de l'île.

Il y a là une discrimination qui nécessiterait un examen approfondi.

Le Président de la Compagnie Océane, Monsieur Gerbeno, n'a jamais entendu les demandes de nos élus ni accepté de rencontrer le Rassemblement Insulaire pour le Transport Maritime (R.I.T.M.)* association loi 1901 créée en 2006 pour regrouper en une seule structure beaucoup d'associations belliloises représentant une fraction importante de la population.

C'est pourquoi nous souhaiterions que vous examiniez au cours de la réunion prévue sur ce thème les points que nous soulignons dans ce courrier et dans la lettre adressée au Président du Conseil Général, et que vous souteniez notre demande d'une nouvelle concertation entre nos élus, le R.I.T.M, et la Compagnie Océane sur certains aspects tarifaires de la nouvelle DSP, compte tenu évidemment de l'enveloppe budgétaire globale, afin que soient apportés à celle-ci des aménagements sous forme d'avenants au contrat.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les Conseillers, en nos sentiments les meilleurs.

Copie à M. Norbert NAUDIN, 2^{ème} vice-président, Maire de Sauzon (Belle-Ile-en-mer)

PJ Copie de la lettre adressée au Président du Conseil Général du Morbihan